



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 25

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 09 ET 10/02/2019

- D 1 : MEGHZILI Karim
- D 3 : EL MARRAHI Saïd

COORDONNEES DES OFFICIELS C.D.A.

NOM	FONCTION	TELEPHONE	MAIL
GRUAU Christophe	Désignateur D1 D2 D3 , AAAG + AAD U19 D1 + U17 D1 D2	06.07.60.00.33	christophe.gruau@sfr.fr
MARLHIN Alexandre	Désignateur D4 D5 , Féminines , U19 D2 U17 Ligue + U19 Ligue	06.19.30.88.17	alexandre.marlhin@yahoo.fr
MARTIN Alexandre	Désignateur U15 D1 D2 D3 D4 U17 D3 D4 + U15 Ligue	06.49.78.32.48	alexmartin.cda@orange.fr
POMMIER Michel	Désignateur Futsal Foot Diversifié	06.82.50.24.93	mipommier@wanadoo.fr
BRET Vincent	Gestion et Responsable des Observations	06.32.57.68.63	vincent.bret5@orange.fr
BRUNEL Nicolas	Responsable et Désignateur Arbitres Stagiaires (3 machs accompagnés)	06.70.31.54.43	brunel.nicolas@wanadoo.fr

RAPPEL : Les Désignateurs sont uniquement à votre écoute pour tout ce qui concerne les désignations et à des heures raisonnables. Pour tout autre motif concernant la commission des arbitres, une boîte mail est à votre disposition : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr » ou bien contactez son Président M.BRUNEL Nicolas au 06.70.31.54.43

COURRIERS DES ARBITRES

- ROMDHANE Aymen : Justificatifs de travail, lu et noté
- MAGNET Dorian : Décision d'annulation d'une rencontre U15 du 23/01/2019, terrain impraticable pour cause de neige, lu et noté
- CHABBAT Maurice : Vœux + Certificat médical, lu et noté, remerciements et prompt rétablissement
- AKOUMI Brahim : Coupe Féminine du 27/01/19 annulée, lu et noté
- COLISSON Arthur : Changement d'adresse, lu et noté

- VIOUGEAS Vincent : Note de frais arrêté Municipal, lu et noté
- PERDRIOLE Raphaël : Vœux + indisponibilité pour cause de blessure, lu et noté, remerciements et dans l'attente du Certificat Médical, prompt rétablissement
- DOMINGOS Elder : Rapport circonstancié d'une faute technique, lu et noté

COURRIERS DELEGUES

- PALACIN Gérard : Courrier sur la très bonne prestation de l'arbitre de la rencontre D5 du 27/01/2019, lu et noté, sera transmis à l'intéressé, remerciements

RATRAPPAGE DU TEST PHYSIQUE TAISA DU 02/02/2019

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 2 février 2019 au stade synthétique à CHARMES SUR RHONE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

11h45 : Accueil des arbitres

12h00 à 12h15 : Échauffement

12h20 : Début du test physique

13h15 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2018/2019 (voir liste ci-dessous).

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2018/2019.

Liste des arbitres convoqués

GRANGE	Cédric	District 1
EL MOUHTADI	Imed	District 3
MELLITI	Mounir	District 3
BROSSETTE	Andy	District 4
GHARIBIAN	Stéphane	District 4
CAMPELLO	Maxime	District 5
AMROUCHE THENON	Yan	JAD
BLIN	William	JAD
DE SARTIGES	Léa	JAD
ROBIN	Antoni	JAD
VARLOUD	Mathis	JAD

PRESENCE DES EDUCATEURS

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :

U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc.

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

COMPTE MyFFF

Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations ».

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur.

INFORMATION SUR DE LA FMI

La CDA constate trop de lacunes lors de la saisie de la FMI (score inversé, remplaçants non notés, inversement des sanctions administratives, aussi elle vous demande, qu'à la fin de la rencontre, la présence obligatoire des deux capitaines pour vérifier et signer celle-ci, de plus trop souvent, la clôture des rencontres n'est pas effectuée).

Elle vous rappelle donc, qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

Petite astuce pour ceux qui ont encore du mal à maîtriser la tablette (FMI)

Allez sur le site du District et cliquez sur la loupe en haut à droite et tapez « FMI » et entrée

Cliquez sur « 2 VIDEOS » puis cliquez sur la case verte de « **FMI nouveautés 3.4** »

Allez jusqu'à à la 24'55" ou se reporter au paragraphe ci-dessous.

INFORMATION INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

FOOT DIVERSIFIE

RAPPEL : Le contrôle des licences est OBLIGATOIRE contre pour toutes les autres rencontres du District.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« discipline@drome-ardeche.fff.fr »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

COURRIERS DES CLUBS

- Vallée du Jabron : Rencontre féminines décalée au 03/02/2019 à 10h à Montboucher et la rencontre D5 sur le terrain de Montboucher, lu et noté
- FC Beaume Montségur : Lettre circonstanciée sur la prestation de l'arbitre de la rencontre D 4 du 27/01/2019, lu et noté
- FC Gombertois : Demande d'arbitre en D5 pour le 03/02/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- ES Boulieu : Courrier sur la très bonne prestation de l'arbitre de la rencontre U15 D1 du 26/01/2019, lu et noté, sera transmis à l'intéressé, remerciements

INTEMPERIES

RAPPEL AUX CLUBS

Lorsque que vous avez un Arrêté Municipal, il est impératif, outre que d'avertir le club adverse, d'informer par tous les moyens, les officiels :

Le ou les **Arbitres**, le **Délégué officiel** et le **Tuteur (Observateur principal)** ainsi que la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile, car tout déplacement vous sera facturé.

Petit conseil aux arbitres

Si vous n'avez rien reçu , par précaution appelez le club local avant votre départ pour vous assurer qu'il ni a pas d'arrêté municipal, cela vous évitera de vous déplacer pour rien.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT